

**MAISON DU PATRIMOINE ORAL
DE BOURGOGNE
2 Place de la Bascule – 71550 ANOST**

**COMPTE-RENDU de
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 16 décembre 2016**

à 19 heures
à Autun, Salle de la Mairie.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS

1 - PERSONNES PRESENTES ET EXCUSEES

Personnes présentes :

- Le référent du groupe de travail/pôle PCI, M. Pierre LEGER,

COLLEGE 1 (Associations fondatrices et coopérantes) :

- Association Langues de Bourgogne, représentée par son Vice-Président M. Jean-Luc DEBARD,
- Association Musicale d'ANOST (AMA), représentée par son Président M. Pierre BROSSIER,
- Association Mémoires Vives, représentée par son Président M. Laurent DESMARQUET,

COLLEGE 2 (Etat et Collectivités Territoriales) :

- CCGAM, représentée par sa Vice-Présidente Josette JOYEUX,
- Parc Naturel Régional du Morvan, représenté par son directeur, Jean-Philippe CAUMONT

COLLEGE 4 (Personnes qualifiées) :

- Pascal RIBAUD, Président de la MPO de BOURGOGNE
- Rémi GUILLAUMEAU

COLLEGE 5 (Membres adhérents et sympathisants) :

- Didier CORNAILLE
- Laurent COTTIN
- Aline DUMONT
- Robert FEURTET
- René FORTIN,
- Josette JOYEUX
- Patricia LETRANGE,
- Els O'SULLIVAN
- Pierre FAVARON
- Jean-Paul MATHIS

Collège 6 – Membres d'honneur et bienfaiteurs :

- Jean-Luc DEBARD,
- Rémi GUILLAUMEAU

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Mickaël O'SULLIVAN, Directeur MPO de BOURGOGNE,
- Pierre MONTCHARMONT, Directeur adjoint CCGAM.

Personnes excusées :

- Le référent du groupe de travail/pôle animation, M. Bruno DEFOSSE.

COLLEGE 1 (Associations fondatrices et coopérantes) :

- Association UGMM, représentée par son Président M. Bruno DEFOSSE,
- Association ANOST Cinéma, représentée par sa Présidente, Evelyne BLOCH.

COLLEGE 2 (Etat et Collectivités Territoriales) :

- Commune d'ANOST, représentée par Jean-Claude NOUALLET (Maire)

Personnes excusées ayant transmis un pouvoir :

COLLEGE 5 (Membres adhérents et sympathisants) :

- | | |
|---|--------------------------------|
| • Association des AMIS DE MONT SAINT-JEAN | • Roland MARTIN |
| • Gilles BAROT | • Gaby MORIN |
| • Vincent BELIN | • Daniel MORIN |
| • Evelyne BLOCH | • Catherine MORTELECQUE |
| • Michel BOTTARD | • Marcelle NICOL |
| • Martine CHATER | • Nicole PENNAMEN |
| • Claude CHERMAIN | • Aline PILON |
| • Oriane COSTES-PEIGNELIN | • Micheline POUILLY |
| • Geneviève DA SILVA | • Sonia RAILLARD |
| • Robert DANON | • Anne-Françoise REPIQUET |
| • Michel DEBARD | • Yoma RHODDE |
| • Bruno DEFOSSE | • Jean RHODDE |
| • Jeanne DEMOLIS | • Bernadette ROIDOT |
| • Jean DOLLET | • Jean-Claude ROIDOT |
| • Nicole DUCHEMIN | • Sylvie SAUSSEREAU-JOUVENCEAU |
| • Dominique GARNET | • Mario SAUSSEREAU-JOUVENCEAU |
| • Jean-Marc GAURE | • Lydie SUREL |
| • Bernard GOSSOT | • Pierre VEAULIN |
| • Denis GUYOUT | • Geneviève ZAMMIT |
| • Pierre JAMET | • Chantal ZANON |
| • Sandrine JEZEQUEL | |
| • Bernadette MARMILLON | |

2 - RAPPORT D'OPPORTUNITE

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le Président, Pascal Ribaud remercie les personnes présentes d'avoir fait le déplacement. Il rappelle le contexte qui a conduit à cette assemblée :

« Cet exercice, rare, est nécessaire car il est la suite logique d'une évolution de notre vie associative. Plusieurs associations fondatrices ont souhaité intégrer notre association d'une

manière plus ou moins « fusionnelle ». Chacune d'entre elles, a procédé à la consultation de ses membres et décidé de formule adaptée à ses visions, fusion absorption, fusion partielle, transfert d'activité total ou partiel... etc, dans le respect de leurs assemblées générales.

Le bureau de l'association représentative des instances dirigeantes de nos cinq associations fondatrices ont travaillé à ces nouveaux statuts dans leurs modalités de gouvernance et de vie associative.

Notre objet n'est pas modifié.

Notre ambition demeure déterminée à travers le manifeste pour les cultures orales et expressions populaires en Bourgogne, ses fiches actions et ses fiches projet.

Dernièrement deux faits nous ont donné raison :

- La reconnaissance de la langue régionale le bourguignon morvandiau avec une indemnité de mission particulière d'un enseignant et l'Accès à près de 20 000 enseignants de Bourgogne à sensibiliser et développer avec eux des actions dans le domaine culturel et
- la remise d'un prix national Territoria d'Or avec l'avis unanime des membres du jury, pour le travail de mémoire avec la Ville d'Autun la communauté de commune, en direction d'hommes et de femmes immigrés de la première générations avec la publication d'un livre audio « Venus d'Ailleurs ».

Avec Jean Luc Debard, président d'honneur de l'association, à qui j'ai eu l'honneur de succéder, nous portons ces modifications comme une évolution pertinente de notre associative.

Au delà nous souhaitons vous sensibiliser au fait que cette association vit grâce à ses bénévoles, qu'elle porte des salariés que nous saluons, avec des partenaires actifs, et une économie consolidée. Mais le renouvellement des membres au sein des instances de décision est un chantier aussi important que l'évolution de ses statuts. »

3 – MODIFICATION DES STATUTS

3-1 Lecture des statuts

Le Président et le directeur lisent chaque article et précisent chaque modification de statuts proposée dans le document de travail qui a été envoyé par avance. La lecture et les précisions sont répétées par deux fois.

3-2 Amendements proposés

Il est demandé de modifier dans l'article 6, pour le collège 1, pour chaque section la possibilité d'être représentée par deux représentants et non par un représentant et son suppléant. Proposition acceptée à l'unanimité des votants avec leurs mandats.

Il est demandé, pour plus de souplesse dans le fonctionnement des sections, d'inscrire dans l'article 12-1, la représentation de la section par deux représentants en remplacement du Président de la section et d'un représentant.

Proposition acceptée à l'unanimité des votants avec leurs mandats.

Il est demandé de modifier l'article 12-2, en supprimant l'indication du nombre de membres, le ou les vice-présidents et les trésoriers et secrétaires adjoint.

Proposition acceptée à l'unanimité des votants avec leurs mandats.

3-3 Adoption de la modification des statuts

La majorité des personnes présentes et représentées adoptent la modification des statuts présentée et amendée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

4 - FONCTIONNEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le mandat de deux ans, du Conseil d'Administration élu par l'assemblée générale de l'association du 27 septembre 2014, n'a pas été renouvelé à temps.

En conséquence, le président avec le secrétaire et le trésorier demandent quitus pour :

- mener les affaires courantes de l'association,
- prolonger les mandats des membres du Conseil d'Administration, du bureau
- accompagner la mise en place des sections, article 10 des nouveaux statuts
- faire une assemblée générale rapidement, dans le début de l'année 2017.

Pour une durée exceptionnelle de 3 mois maximum.

La majorité des personnes présentes et représentées acceptent cette disposition transitoire.

ACTIVITE

Jean-Luc Debard, président d'honneur de l'association sollicite :

- Un document de synthèse sur la politique de communication à la MPO Bourgogne, lisible par tous les adhérents
- Un état du projet « Climats » avec l'association des Climats,
- Avoir une information sur la mise en place de la section MPOB du conseil scientifique du Parc Naturel Régional du Morvan.

Une réponse à chacune de ces sollicitations sera apportée par l'équipe salariée dans les semaines à venir.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par Pascal RIBAUD, Président, qui convie les participants à prendre le verre de l'Amitié. La séance est levée à 20h30.

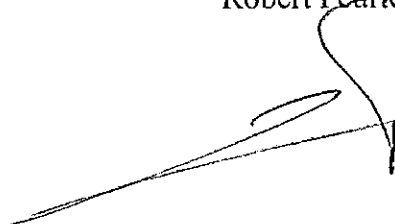
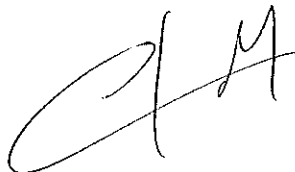
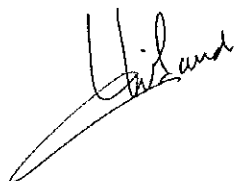
o o o o o

Anost, le 17 janvier 2017

Le Président
Pascal Ribaud

Le secrétaire
Parc Naturel Régional du Morvan

Le trésorier
Robert Feurtet



Ci-joint en annexe les statuts modifiés